

Madame Nicole KLEIN
Préfète de la Région Picardie
51, rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 1

....., le

Madame la Préfète,

Je viens d'apprendre que la SCI du Marquet a déposé, au cours du mois de septembre dernier, un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens, aux fins d'obtenir l'annulation de l'arrêté du 2 avril 2002 portant inscription de la Butte des Zouaves à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Par cette démarche la société en question entend mettre un terme à l'existence du périmètre de protection qui entoure et protège ce haut lieu de la Grande Guerre, offrant ainsi à l'entreprise Gurdebeke qui lui est liée, la possibilité de mettre en place la troisième décharge d'ordures du secteur.

Cette démarche est inadmissible !

Tout d'abord parce que les habitants du secteur subissent depuis plus de trente années les inconvénients de ces installations (odeurs nauséabondes, passages de camions) et que leurs ressources en eau se voient de plus en plus menacées.

Ensuite, et surtout parce qu'aujourd'hui ce groupe industriel entreprend ainsi une opération qui relève du négationnisme.

En effet, rayer la Butte de la carte, c'est tenter d'effacer le souvenir de la terrible guerre des mines mais aussi, de façon plus générale, faire disparaître l'ultime témoignage de la bataille de Quennevières et ses milliers de morts, des premières tranchées du conflit, des premiers gaz de combat, des fermes broyées, des champs ravagés.

Depuis son édification, de nombreuses familles sont venues se recueillir sur ces quelques arpents de terre et une cérémonie vient, chaque année, rendre hommage aux combattants, ainsi qu'aux fusillés de 39-45. Nier ces témoignages de fidélité est une véritable insulte à tous ceux qui ont combattu en ces lieux, y ont été blessés ou ont laissé leur vie.

Faut-il que disparaisse cet éminent symbole de ce conflit si meurtrier qui ravagea notre région, au seul profit d'un intérêt privé ?

Ne pouvant croire à cette éventualité, je vous demande de tout mettre en œuvre pour faire obstacle à ce projet insensé, et vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

(Nom, prénom, adresse, signature)

.....
.....
.....

MERCI de bien vouloir retourner cette pétition, après signature, à TRACY ENVIRONNEMENT, 284 rue de la VESNE, 60170 TRACY-le-MONT , ou la déposer en mairie de TRACY-le-MONT